



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1910



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1912



Statistique des communications

Objets de la statistique	Afrique du Sud (Union) Exploitation par l'Etat	Allemagne ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Autriche Exploitation par l'Etat	Belgique Exploitation par l'Etat	Bosnie-Herzégovine Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	—	6.787 ²⁾	844	17	18 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	{ — —	{ 98.833 ³⁾ 12.420	{ — —	{ — —	{ 136 —
Totaux	—	111.253	—	—	136
c. Développement en { aériens . . . { en service . . . kilomètres des fils { de réserve . . .	{ 77.835 —	{ 900.187 ⁴⁾ 69.385	{ 97.737 —	{ 112.495 ¹⁾ —	{ 914 ²⁾ —
{ souterrains { en service . . . de réserve . . .	{ — —	{ 2.357.681 ⁵⁾ 1.243.298	{ 278.991 —	{ 102.599 ²⁾ —	{ — —
Totaux	77.835	4.570.551	376.728	215.094 ³⁾	914
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . à fil double . . .	{ — —	{ 161 19.321 ⁶⁾	{ 371 —	{ — 148 ⁴⁾	{ — 6
{ internationaux	{ — —	{ 141 ⁷⁾ —	{ 84 —	{ 39 ⁵⁾ —	{ 7 ³⁾ —
Totaux	—	19.623	455	187 ⁶⁾	13
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	{ — — —	{ — ⁸⁾ — —	{ 12.061 321 —	{ — — —	{ 673 — —
Totaux	—	—	12.382	—	673
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	{ 5.277 — —	{ 437.088 138.330 420	{ 52.970 1.728 —	{ — 27.693 175	{ 673 ⁴⁾ — —
Totaux	5.277	575.838 ⁹⁾	54.698	27.868 ⁷⁾	673
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	103	6.798	1.159 ¹⁾	236	19
b. Nombre de cabines publiques	634	43.295	1.404	210 ⁸⁾	21
c. Nombre de postes d'abonnés	14.744	1.025.956	109.414	46.377 ⁹⁾	715 ⁵⁾
Totaux	15.481	1.076.049	111.977	46.823 ¹⁰⁾	755
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	67 ¹¹⁾	— ⁹⁾
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	—	—	—	69 ¹²⁾	1
Ingénieurs	—	—	—	— ¹³⁾	— ⁷⁾
Chefs d'équipe et monteurs	— ¹⁾	— ¹⁰⁾	— ²⁾	31 ¹⁴⁾	3
Ouvriers	—	—	—	417 ¹⁵⁾	2 ⁸⁾
Téléphonistes	—	—	—	608 ¹⁶⁾	22 ⁹⁾
Facteurs	—	—	—	—	— ¹⁰⁾
Totaux	—	—	—	1.192	28
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	1.513.806.690	264.993.131	10.507.454 ¹⁷⁾	617.072
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	9.752.088	819.139 ³⁾	130.429 ¹⁸⁾	606 ¹¹⁾
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	22.877.000	17.264	62.693 ⁴⁾	12.660 ¹⁹⁾	15
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	4 ¹²⁾
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	{ — —	{ 3.321.273 1.765.660	{ 1.561.345 ⁵⁾ 1.460.176	{ 1.506.720 917.102 ²⁰⁾	{ 9.751 ¹³⁾ 10.447 ¹⁴⁾
Totaux	22.877.000	1.528.662.975	268.896.484	13.074.365	637.895
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	1.123.000	322.046.867	4.144.273	2.041.653 ²¹⁾	34.665 ¹⁵⁾
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	117.377.133	15.572.183	9.095.406	67.416 ¹⁶⁾
c. Recettes diverses	4.181.775 ²⁾	2.398.574	496.979	37.096 ²²⁾	2.145
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	—	—	934 ²³⁾	—
b. Recettes diverses	—	59.896.622	5.104.133	2.453.270 ²⁴⁾	7.287
Totaux	4.181.775	179.672.329	21.572.150	11.588.048	78.166
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	16.534.746	— ¹¹⁾	—	61.131.562 ²⁶⁾	— ¹⁷⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	{ 5.796.229 —	{ — ¹¹⁾ —	{ — —	{ 3.687.060 5.124.929	{ — ¹⁷⁾ —
Totaux	5.796.229	—	—	8.811.989 ²⁷⁾	—

téléphoniques, année 1910.

Bulgarie Exploitation par l'Etat	Colonies françaises				Colonies portugaises		Danemark	
	Dahomey Exploitation par la Colonie	Guinée française Exploitation par la Colonie	Indochine française Exploitation par la Colonie	Nouvelle-Calédonie Exploitation par la Colonie	S. Thomé et Principe Exploitation par l'Administ. coloniale	Angola Exploitation par l'Administ. coloniale	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾
13	3 ¹⁾	1	4 ¹⁾	12	1 ¹⁾	3 ¹⁾	—	—
260	13	7	244	270	44	654	605	17.753
28	—	—	76	—	—	—	—	417
288	13	7	320	270	44	654	605	18.170
2.700	47 ²⁾	78	1.834 ²⁾	390	321 ²⁾	708	2.440 ²⁾	121.526
47	—	—	—	12	—	1	—	—
2.180 ¹⁾	—	—	1.385 ³⁾	—	—	—	275 ³⁾	206.197
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4.927	47	78	3.219	402	321	709	2.715	327.723 ¹³⁾
—	—	—	1	9	116	—	—	1.210
17 ²⁾	2 ³⁾	—	4	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—	—	13 ⁴⁾	—
19	2	—	5	9	116	—	13	1.210
1.753 ³⁾	74	—	199	366	321	—	3.689 ⁵⁾	—
—	—	—	5	—	—	—	66 ⁶⁾	—
—	—	—	—	1	—	—	453 ⁸⁾	—
1.753	74	—	204	367	321	—	4.208	—
4.736	148	—	443	459	116	—	19.491	57.520
—	—	—	10	—	—	—	1.340	—
—	—	—	—	1	—	—	1.822	—
4.736	148	—	453	460	116	—	22.653	57.520
15	3	1	5	15	5	21	75	886 ¹⁴⁾
35	3	—	8	34	5	18	149	1.643 ¹⁵⁾
2.391	45	39	720	254	221	50	1.154	93.377
2.441	51	40	733	303	231	89	1.378	95.906
—	—	—	—	—	—	—	—	262
—	—	—	—	—	4	—	—	33
—	—	—	—	—	8	— ²⁾	— ¹⁰⁾	186
—	—	—	—	—	6	—	—	717
—	—	1	16	3	10	—	—	2.326 ¹⁶⁾
—	3	— ¹⁾	— ⁴⁾	—	—	—	—	60
—	—	—	—	—	28	—	—	3.584
7.431.618	6.812	17.000	215.424 ⁵⁾	185.684	—	—	867.085	150.542.400
5.539	31	—	622	186	116.329	35.234	—	—
—	—	—	—	—	180	—	—	86.844
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	523.520 ¹¹⁾	—
—	—	—	1.010	—	—	—	198.935 ¹¹⁾	—
7.437.157	6.843	17.000	217.056	185.870	116.509	35.234	1.589.540	150.629.244
109.867	17.639	—	80.934	6.012	180	—	992.004	33.127.200
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
242.882	7.062	2.075	71.762	18.908	15.629	4.715	—	8.332.533
—	7	—	149	—	152	—	—	—
—	—	—	—	—	5.600	—	1.187.129	1.389.025
171.977	1.123	—	14.954	4.689	—	—	—	312.858
—	—	—	—	—	—	—	—	—
414.859	8.192	2.075	86.865	23.597	21.381	4.715	1.187.129	10.034.416
1.830.000	— ⁵⁾	75.000	250.750	—	—	— ³⁾	— ¹²⁾	43.587.261
— ⁵⁾	— ⁵⁾	4.000 ²⁾	90.000	—	21.223	— ³⁾	— ¹²⁾	4.529.560 ¹⁷⁾
128.000	— ⁵⁾	25.000 ²⁾	22.000	—	11.868	— ³⁾	— ¹²⁾	—
128.000	—	29.000	112.000	—	33.091	—	—	4.529.560

Statistique des communications

Objets de la statistique	Danemark Iles Féroé Exploitation municipale ¹⁾	Egypte Exploitation par l'Etat	France Exploitation par l'Etat	Grande- Bretagne et Irlande Exploitation par l'Etat ¹⁾	Grèce Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	—	—	8.543	506 ²⁾	4 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	40 —	{ — —	35.735 7.551	{ — ³⁾ —	1.690 —
Totaux	40	—	43.286	—	1.690
c. Développement en { aériens . . . { en service . . . kilomètres des fils { de réserve . . . souterrains { en service . . . de réserve . . .	209 — — —	{ — — —	217.826 1.361 428.405 210.540	59.922 ⁴⁾ 4.090 344.785 ⁵⁾ 238.890	5.790 ²⁾ — — —
Totaux	209	—	858.132	647.687	5.790
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . à fil double . . . internationaux . . .	58 — —	{ — 10 —	15.377 65 15.442	2.600 ⁶⁾ 7 ⁷⁾ 2.607 ⁸⁾	— — —
Totaux	58	10	15.442	2.607 ⁸⁾	—
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	282 — 44	{ 384 — —	102.774 214 92	{ — ³⁾ — —	— — —
Totaux	326	384	103.080	—	—
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	603 — 87	{ 2.088 — —	464.174 16.130 301	154.868 ⁹⁾ 51.737 ¹⁰⁾ 637 ¹¹⁾	1.270 — —
Totaux	690	2.088	480.605	207.242	1.270
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	58	10 ¹⁾	8.549	1.207	6
b. Nombre de cabines publiques	11	18 ²⁾	14.194	3.121	3
c. Nombre de postes d'abonnés	157	—	218.549	107.675	1.600 ³⁾
Totaux	226	28	241.292	112.003	1.609
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	1	—	88	—	— ⁴⁾
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	—	—	293	—	25
Ingénieurs	—	—	994 ¹⁾	— ¹²⁾	7
Chefs d'équipe et monteurs	1	— ³⁾	1.941 ¹⁾	—	15
Ouvriers	6	—	6.607	—	55
Téléphonistes	1	—	397	—	15 ⁵⁾
Facteurs	10	—	10.320 ¹⁾	—	117 ⁶⁾
Totaux	10	—	10.320 ¹⁾	—	117 ⁶⁾
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	97.700	—	230.573.841	4.477.394	— ¹³⁾
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	167.951	199.100 ¹⁴⁾	— ⁷⁾
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	2.077.002	5.372.000	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	1.825.670	2.447.000	—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	— —	— —	— —	— —	— —
Totaux	97.700	—	234.644.464	—	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	73.100	37.643 ⁴⁾	29.104.794 ²⁾	30.236.458 ¹⁵⁾	23.559
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 9.425	Fr. —	Fr. 29.384.748	Fr. 17.530.556	Fr. 161.792
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	—	1.091.437 ¹⁶⁾	—
c. Recettes diverses	—	—	14.109.962	11.854.483 ¹⁷⁾	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	24.543	48.935	—	18.672.621 ¹⁸⁾	32.502 ⁸⁾
b. Recettes diverses	14.576	83.508 ⁹⁾	—	54.861	—
Totaux	48.544	132.443	43.494.710	49.203.958	194.294
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	511.796	—	— ³⁾	260.212.856	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	24.060 ¹⁷⁾ 4.168	{ — —	{ — ³⁾ —	11.826.814 38.073.218 ¹⁹⁾	{ — ⁹⁾ —
Totaux	28.228	—	—	49.900.032	—

téléphoniques, année 1910.

Hongrie		Indes britanniques		Indes néerlandaises		Islande	Italie	
Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁷⁾	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾
133 ¹⁾	1 ⁹⁾	841	1.340 ⁵⁾	17 ¹⁾	30 ¹⁸⁾	—	65	154
5.041	1	3.655	— ¹⁾	— ¹⁴⁾	17.762 ¹⁹⁾	—	3.040	8.309
495	—	37	—	—	7 ¹⁹⁾	—	627	113
5.536	1	3.692	—	—	17.769	—	3.667	8.422
57.095	51	20.439	—	18.007 ²⁾	19.205 ²⁰⁾	—	64.056 ³⁾	37.010 ²⁾
6.221 ²⁾	—	—	— ¹⁾	—	8	—	3.701 ³⁾	2.552 ²⁾
111.953	—	1.705	—	1.484 ³⁾	584	—	65.843 ³⁾	418 ³⁾
14.478	—	—	—	—	173 ²¹⁾	—	19.063 ³⁾	195 ³⁾
189.747	51	22.144	—	19.491	19.970	—	152.663	40.175
961 ²⁾	—	— ¹⁾	— ¹⁾	5 ⁴⁾	4 ²²⁾	—	306 ⁴⁾	120 ⁴⁾
32 ²⁾	—	—	—	—	—	—	12 ⁵⁾	—
993	—	—	—	5	4	—	318	120
24.516	—	—	— ¹⁾	1.170	970	1.350	23.397	3.667
3	—	—	— ¹⁾	—	—	29	149	33
—	—	—	—	—	—	—	31	5
24.519	—	—	—	1.170	970	1.379 ¹⁾	23.577	3.705
127.918	—	— ¹⁾	— ¹⁾	2.819	2.010	3.570	46.794	7.334
257	—	—	—	—	1	54	298	66
—	—	—	—	—	—	—	62	10
128.178	—	—	—	2.819	2.011	3.624 ¹⁾	47.154	7.410
1.564	1	167	12	55	35	37	65	154
1.959	1	—	—	20 ⁵⁾	19	87 ²⁾	377	671
55.126	38	4.210	7.735	6.403	2.698	732	46.293	20.170
58.649	40	4.377	7.747	6.478	2.752	856	46.735	20.995
—	—	—	—	18 ⁶⁾	24	3	135	—
—	—	—	—	21	45	—	309	—
—	—	—	—	2 ⁷⁾	1	—	—	—
— ⁴⁾	—	— ²⁾	— ¹⁾	45 ⁸⁾	22	—	787	— ⁹⁾
—	1	—	—	230 ⁹⁾	242 ²³⁾	—	—	—
—	1	—	—	308 ¹⁰⁾	153 ²⁴⁾	101	2.078	—
—	—	—	—	4 ¹¹⁾	38 ²⁵⁾	9	253	—
—	2	—	—	628	525	113 ¹⁾	3.562	—
159.222.711	29.510	—	—	11.334.200 ¹²⁾	3.516.692	—	—	—
308.176 ⁹⁾	—	—	—	42.536 ¹³⁾	10.341	—	—	—
—	—	— ¹⁾	— ¹⁾	—	6	—	125.530.000	60.740.000
—	—	—	—	— ¹⁴⁾	50	—	—	—
711.318 ¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
721.904 ⁹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
160.964.109	29.510	—	—	11.376.736	3.527.089	—	125.530.000	60.740.000
1.939.120 ⁷⁾	—	— ¹⁾	— ¹⁾	44.026 ¹⁵⁾	93.192	78.128	2.892.880	1.511.252
Fr. 7.708.925	Fr. —	Fr. 859.272	Fr. 1.779.618	Fr. 1.604.145 ¹⁶⁾	Fr. 711.198 ²⁶⁾	Fr. —	Fr. 8.324.656	Fr. —
204.957	—	—	—	2.726	1.965	—	140.950	2.174.368
2.615.133	—	— ³⁾	— ¹⁾	5.256	259.707 ²⁷⁾	—	235.221	—
—	—	—	—	136.898	202.712	85.033	2.884.731 ⁷⁾	785.626
10.529.015	—	859.272	—	1.749.025	1.175.582	85.033	11.585.558	2.959.994
— ⁸⁾	—	— ⁴⁾	— ¹⁾	4.457.795	—	—	—	—
— ⁸⁾	—	— ⁴⁾	— ¹⁾	747.696	387.567	— ³⁾	7.341.993	— ⁹⁾
—	—	—	—	1.255.280	255.670	—	—	—
—	—	—	—	2.002.976	643.237 ²⁸⁾	—	7.341.993	—

Statistique des communications

Objets de la statistique	Japon				Luxem- bourg Exploitation par l'Etat
	Japon ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Chosen ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Formose ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Sakhalin japonais ¹⁾ Exploitation par l'Etat	
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	671 ²⁾	19 ¹¹⁾	9	3	82 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . .	5.931	403	272	29	474
	199	4	—	—	7
Totaux	6.130 ³⁾	407	272	29	481
c. Développement en { aériens . . . { en service . . .	200.738	7.356	6.397	71	1.686 ²⁾
	—	2.212 ¹²⁾	—	—	—
	227.646	2.566 ¹³⁾	—	—	951 ¹⁾
	—	1.709	—	—	1.050 ³⁾
Totaux	428.384 ⁴⁾	13.843	6.397	71	3.687
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . .	—	—	—	—	107
	1.263 ⁵⁾	63 ¹⁴⁾			43 ⁴⁾
internationaux	—	—	—	—	10
Totaux	1.263	63	—	—	160
b. Longueur des lignes { aériennes	3.881	81	835	—	742
	2	—	—		—
	108	—	—		—
Totaux	3.991	81	835	—	742
c. Développement des fils { aériens	74.512	2.529	5.813	—	2.074
	435	6	—		54
	298	11	—		—
Totaux	75.245	2.546	5.813	—	2.128
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	678	32	36	3	82
b. Nombre de cabines publiques	2.018	217	109	5	267
c. Nombre de postes d'abonnés	134.194	6.448	2.818	318	3.067
Totaux	136.890	6.697	2.963	326	3.416
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)					
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	{ — ⁶⁾ }	{ — ⁶⁾ }	{ — ⁶⁾ }	{ — ⁶⁾ }	{ — ⁵⁾ }
Ingénieurs					
Chefs d'équipe et monteurs					
Ouvriers					
Téléphonistes					
Facteurs					
Totaux	—	—	—	—	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	546.094.675	20.668.613	13.321.606	1.259.511	2.077.634
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	2.562.843 ⁷⁾	16.939	32.683 ⁷⁾	40 ⁷⁾	23.807
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	22.469	1.518	—	—	290 ⁸⁾
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	3.939	79	—	—	402
e. Télégrammes téléphonés { départ	341.824 ⁸⁾	9.180	—	464 ⁸⁾	7.492 ⁷⁾
	103.457 ⁸⁾	3.132	—	222 ⁸⁾	5.932 ⁷⁾
Totaux	549.129.207	20.699.461	13.354.289	1.260.237	2.115.557
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	9.373.070	573.767	405.606	31.471	—
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	Fr. 14.594.486	Fr. 1.170.197	Fr. 458.283	Fr. 27.187	Fr. 259.168 ⁹⁾
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	359.514	5.557	4.524	10	8.373
c. Recettes diverses	3.911.006	—	—	—	14.745 ⁹⁾
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	4.730.958	258.366	234.402	21.114	60.284
b. Recettes diverses	149.061 ⁹⁾	—	—	—	—
Totaux	23.745.025 ¹⁰⁾	1.434.120 ¹⁰⁾	697.209 ¹⁰⁾	48.311 ¹⁰⁾	342.570
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	60.956.365	— ⁹⁾	— ⁹⁾	— ⁹⁾	3.531.146
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	{ — ⁹⁾ }	{ — ⁹⁾ }	{ — ⁹⁾ }	{ — ⁹⁾ }	— ¹⁰⁾
					175.541 ¹¹⁾
Totaux	—	—	—	—	175.541

téléphoniques, année 1910.

Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas			Roumanie	Russie	
		Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ²⁰⁾	Exploitation municipale		Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des particuliers
67 ²⁾	303	174	18	25 ¹⁵⁾	36	7 ¹⁾	110
1.124	11.297	2.228	272	1.126	778 ¹⁷⁾	376	12.191
132 ³⁾	20 ²¹⁾	13	69	877	160	56	81 ¹⁾
1.256 ⁴⁾	11.317	2.241	341	2.003	938	432	12.272
28.118 ⁵⁾	50.059 ²²⁾	34.971	1.546	10.569	2.730	8.799 ²⁾	98.981
—	—	11.547	26	130	16 ¹⁷⁾	—	6.129
51.036 ⁶⁾	2.613 ²³⁾	2.396	3.111	90.333	8.075	8.315	7.370 ²⁾
8.000	—	4.925	4.525	34.253	6.201	—	3.755 ²⁾
87.154	52.672	53.839	9.208	135.285	17.022	17.114	116.235
61 ⁷⁾	—	—	—	—	—	3.738 ³⁾	27
427 ⁷⁾	—	—	846 ¹⁾	—	—	2.694 ³⁾	5
8 ⁸⁾	—	—	34 ²⁾	—	—	3 ⁴⁾	—
496	—	—	880	—	—	6.435	32
12.533 ⁹⁾	12.652	18.219 ¹⁾	2.640	—	—	34.318 ⁵⁾	951 ³⁾
2 ¹⁰⁾	8	—	252 ³⁾	—	—	—	15
745 ¹¹⁾	65	—	103 ⁴⁾	—	—	1	—
13.280	12.725 ²⁵⁾	18.219	2.995	—	—	34.319	966
45.636	24.816	59.911 ¹⁾	—	—	—	53.261 ⁶⁾	3.846
125	2.476	—	66.308	—	—	—	64
1.422	440	—	—	—	—	2	—
47.183 ¹²⁾	27.732 ²⁵⁾	59.911	66.308	—	—	53.263	3.910
544 ¹³⁾	629	174	657 ³⁾	29	45	868 ⁷⁾	161
1.524 ¹⁴⁾	1.586	3.032	732 ⁶⁾	281	114	3.026	458
30.253	29.577	33.228	6.399 ⁷⁾	34.219	17.634	15.422 ⁸⁾	50.263
32.321	31.792	36.434	7.788	34.529	17.793	19.316	50.882
—	—	15	—	—	—	—	1
29	237	17	—	21	—	—	36
4	9	5	— ⁸⁾	6	—	—	163
19 ¹⁵⁾	269	35	—	75	—	—	610
148	305 ²⁾	305 ²⁾	—	404	—	—	—
417	911	527 ³⁾	538 ⁹⁾	419	—	—	1.172
3	68	—	— ⁸⁾	58	—	—	106
620	1.494	904	538	983	431	—	2.088
73.058.677	61.293.352	— ⁴⁾	2.693.423 ¹⁰⁾	89.826.464 ¹⁶⁾	27.876.913 ¹⁶⁾	12.256.640	210.544.373
300.000 ¹⁶⁾	749.224	—	5.792	279.509 ¹⁶⁾	25.734 ¹⁶⁾	115.057	441.010.908
—	8.413	2.031.376	23.845	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
345.019	67.692	—	99.864 ¹⁰⁾	375.966	149.677	184.859 ¹⁰⁾	48.078
214.825 ¹⁷⁾	60.840	—	40.089 ¹⁰⁾	200.982	40.717	168.670 ¹⁰⁾	53.676
73.918.521	62.179.521	2.031.376	2.863.013	90.682.921	28.093.041	12.725.226	210.646.127
4.282.757 ¹⁸⁾	3.413.192 ²⁶⁾	—	4.517.853 ¹¹⁾	—	—	1.286.778 ¹¹⁾	7.195.863
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
— ¹⁹⁾	1.452.581	4.029.332	207.761	—	—	—	8.163.259
—	215.556	—	15.764	—	—	—	866.824
—	75.754 ²⁷⁾	—	250.464 ¹²⁾	—	—	1.487.354 ¹²⁾	809.848
—	36.845	—	3.002.367	—	—	—	112.645
—	—	—	39.591 ¹³⁾	—	—	—	—
—	1.780.736	4.029.332	3.515.947	—	—	1.487.354	9.952.576
— ¹⁹⁾	6.330.700	—	18.557.647	—	—	—	17.388.075
— ¹⁹⁾	720.505	3.545.828	523.004	—	—	— ¹³⁾	2.717.741
—	988.817 ²⁸⁾	—	1.779.989 ¹⁴⁾	—	—	—	3.230.448
—	1.709.322	3.545.828	2.302.993	—	—	—	5.948.189

Statistique des communications

Objets de la statistique	Serbie	Siam		Suède		
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation provinciale ¹⁰⁾	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	
I. Réseaux urbains.						
a. Nombre de réseaux	34 ¹⁾	2 ²⁾	12	153 ¹⁾	2 ²²⁾	
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . .	652	81 ³⁾	{ —	{ —	{ —	
	souterraines . . .	27				1 ⁴⁾
Totaux	679	82	—	—	—	
c. Développement en { aériens . . . { en service . . .	3.906 ²⁾	3.491 ³⁾	{ —	{ 137.311 ²⁾	{ 130.982 ²⁴⁾	
	—	1.850				
	kilomètres des fils { souterrains { en service . . .	3.639 ³⁾				44 ⁴⁾
	{ de réserve . . .	—				4 ⁴⁾
Totaux	7.545	5.389	—	137.311	130.982	
II. Circuits interurbains.						
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . .	—	{ —	{ —	{ 13 ³⁾	{ —	
	à fil double . . .					30 ⁴⁾
	internationaux					5
Totaux	35	—	—	2.921	—	
b. Longueur des lignes { aériennes	1.738	{ —	{ —	{ 25.442	{ —	
	souterraines					—
	sous-marines					—
Totaux	1.738	—	—	25.784 ⁵⁾	—	
c. Développement des fils { aériens	2.705	{ —	{ 1.122 ¹¹⁾	{ 126.555	{ — ²⁵⁾	
	souterrains					—
	sous-marins					—
Totaux	2.705	—	1.122	130.606	—	
III. Stations et postes.						
a. Nombre de stations centrales	34	2	12	1.932 ⁶⁾	188	
b. Nombre de cabines publiques	54	—	—	2.875 ⁷⁾	—	
c. Nombre de postes d'abonnés	2.581	515	54	123.603 ⁸⁾	58.470	
Totaux	2.669	517	66	128.410	58.658	
IV. Personnel.						
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	10 ⁵⁾	{ —	{ 4 ⁹⁾	{ — ²⁶⁾	
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	5 ⁵⁾	1				
Ingénieurs	1	2				
Chefs d'équipe et monteurs	14	11				
Ouvriers	88	64 ⁶⁾				
Téléphonistes	171	22				
Facteurs	9	—				
Totaux	288	110				
V. Conversations urbaines.						
a. D'abonné à abonné	4.405.408	1.452.900	{ —	{ 318.008.200 ¹³⁾	{ — ²⁶⁾	
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	469	—				
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—				
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . .	—	—				
e. Télégrammes téléphonés { départ	193	—				
{ arrivée	—	—	{ 893.699 ¹⁵⁾	{ 525.572 ¹⁵⁾		
Totaux	4.406.070	1.452.900			—	5.007
VI. Conversations interurbaines.						
Nombre de conversations	132.406 ⁶⁾	—	—	319.427.471 ¹³⁾	—	
VII. Recettes.						
A. Conversations urbaines.						
a. Abonnements	Fr. 198.404	Fr. 138.744 ⁷⁾	{ —	{ 8.940.644	{ — ²⁶⁾	
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	95	—				
c. Recettes diverses	26.465 ⁷⁾	63.682 ⁸⁾				
B. Conversations interurbaines.						
a. Taxes des conversations	130.605	—	{ —	{ 7.737.722 ¹⁹⁾	{ — ²⁶⁾	
b. Recettes diverses	15.234 ⁸⁾	—				
Totaux	370.803	202.426 ⁹⁾	—	16.678.366 ²⁰⁾	—	
VIII. Dépenses.						
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ⁹⁾	—	—	70.643.449	— ²⁶⁾	
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	{ — ⁹⁾ ¹⁰⁾	92.144	{ —	{ — ²¹⁾	{ — ²⁶⁾	
		Matériel				69.782
Totaux	—	161.926 ⁹⁾	—	—	—	

téléphoniques, année 1910.

Suède Exploitation par des Sociétés mu- tuelles des habitants	Suisse Exploitation par l'Etat	Tunisie Exploitation par l'Etat	Observations
10 ²³⁾	423 ¹⁾	74 ¹⁾	Afrique du Sud (Union). — ¹⁾ Le service téléphonique étant en grande partie confondu avec les services postal et télégraphique, ces données ne peuvent pas être fournies. — ²⁾ Les renseignements concernant les tarifs seront publiés prochainement dans le <i>Journal télégraphique</i> .
—	19.872	782	
—	1.041	6	
—	20.913 ²⁾	788	Allemagne. — ¹⁾ Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — ²⁾ La transformation des fils simples en fils doubles a eu lieu presque partout, la transformation en fils doubles des fils simples qui existaient encore est à peu près terminée. — ³⁾ Non compris 2621 installations spéciales et auxiliaires qui ont une longueur totale de lignes de 1285 km., un développement de fils de 13.012 km. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. — ⁵⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450 ou 500 conducteurs doubles: ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁶⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5, 4,5, 4,3, 2,5, 2 ou 1,5 mm., fils doubles métalliques (fils de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. et comme essai fil d'aluminium de 4 mm. de diamètre. — ⁷⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁸⁾ Il n'est pas possible de fournir des indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ¹⁰⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹¹⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.
1.311 ²⁴⁾	66.331 ³⁾	1.125 ²⁾	
—	216.081 ⁴⁾	495	
—	—	381	Autriche. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
1.311	282.412	2.001	
—	5 ⁵⁾	— ³⁾	
—	897 ⁵⁾	65 ⁴⁾	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 350, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5841 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,6, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 22.065 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6962 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5803 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 38.649 postes primaires et 7728 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 38.512 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1910, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et
—	68 ⁶⁾	—	
—	970	65	
—	—	—	Suisse. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
—	—	—	
—	24.259	5.107	
— ²⁵⁾	3.637 ⁸⁾	14	Tunisie. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
—	46	—	
—	27.942	5.121	
21	776 ⁹⁾	74	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 350, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5841 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,6, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 22.065 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6962 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5803 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 38.649 postes primaires et 7728 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 38.512 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1910, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et
—	1.275 ¹⁰⁾	82	
561	77.461	1.524	
582	79.512	1.680	Tunisie. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
—	121 ¹¹⁾	—	
—	115	—	
— ²⁶⁾	—	— ⁶⁾	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 350, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5841 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,6, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 22.065 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6962 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5803 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 38.649 postes primaires et 7728 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 38.512 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1910, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et
—	903 ¹²⁾	—	
—	717 ¹³⁾	—	
—	5	—	Tunisie. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
—	1.861	—	
—	46.669.016	875.000	
— ²⁶⁾	28.793	—	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 350, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5841 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,6, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 22.065 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6962 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5803 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 38.649 postes primaires et 7728 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 38.512 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1910, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et
—	198.319 ¹⁴⁾	—	
—	199.008 ¹⁴⁾	—	
—	47.095.136	875.000	Tunisie. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
— ²⁶⁾	10.245.821 ¹⁵⁾	256.100	
Fr.	Fr.	Fr.	
Fr.	Fr.	Fr.	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 350, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5841 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,6, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 22.065 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6962 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5803 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 38.649 postes primaires et 7728 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 38.512 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1910, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et
Fr.	Fr.	Fr.	
Fr.	Fr.	Fr.	
Fr.	Fr.	Fr.	Tunisie. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 54.296 phonogrammes. — ⁵⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.
Fr.	Fr.	Fr.	
Fr.	Fr.	Fr.	
Fr.	Fr.	Fr.	Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 273 km. de lignes sous-fluviales et 102.326 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 22

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

de téléphonie. (Les intéressés sont comptés dans le personnel du télégraphe.) — ¹²) Non compris les chefs de réseau s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. (Les intéressés sont comptés dans le personnel du télégraphe.) — ¹³) Chefs de réseau de Bruxelles et de Liège et adjoints du chef de réseau de Bruxelles (les intéressés, au nombre de 4, sont compris sous la rubrique : „Directeurs et adjoints“). — ¹⁴) Contre-maitres, brigadiers et traceurs-surveillants. — ¹⁵) Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — ¹⁶) 73 hommes et 535 femmes. Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. (Les intéressés sont comptés dans le personnel du télégraphe.) — ¹⁷) Chiffre établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — ¹⁸) 5200 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — ¹⁹) Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — ²⁰) Transmission gratuite. — ²¹) A savoir : 12.978 avis téléphoniques (taxe 35 centimes, voir observation 19), 1.339.771 communications du service intérieur (dont 1.117.171 de 5 minutes ou moins et 222.600 de 6 à 10 minutes) et 688.904 du service international. Ce dernier chiffre représente le nombre des unités de conversation, pour lesquelles il a été échangé 464.044 communications proprement dites. — ²²) Dont fr. 3189 pour avis téléphoniques. — ²³) A savoir : fr. 414 pour cartes payantes et fr. 520 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ²⁴) A savoir : fr. 1.520.574 du service intérieur (dont fr. 68.842 pour abonnements et fr. 4561 pour avis téléphoniques) et fr. 932.696 du service international, part belge (dont fr. 20.003 pour abonnements). — ²⁵) Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — ²⁶) Chiffre rectifié après ventilation des capitaux de premier établissement revenant aux services télégraphique et téléphonique fonctionnant dans les mêmes locaux. Comprend une somme de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. — ²⁷) Dont fr. 4.845.217 pour travaux de premier établissement. (Une somme de fr. 538.494, montant des frais généraux afférents aux travaux d'extension, mais presque entièrement liquidés sur les fonds du budget ordinaire, est comprise dans la somme de fr. 4.845.217.)

Bosnie-Herzégovine. — ¹) Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — ²) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³) Fils aériens doubles de bronze, 5 de 2 mm., 1 de 3 mm. et 1 de 4 mm. de diamètre. — ⁴) Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 1346 km. — ⁵) Y compris 8 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — ⁶) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁷) Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — ⁸) A titre permanent, salaire fr. 2.40. — ⁹) Dont 5 dames aussi employées au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — ¹⁰) Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — ¹¹) Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — ¹²) Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — ¹³) 10 centimes par télégramme. — ¹⁴) Les copies des télégrammes sont remises par voie „poste restante“ ou „télégraphe restant“. — ¹⁵) A savoir : 19.965 conversations entre 18 abonnés de Bosnisch Brod, Bosnisch Dubica, Bosnisch Samac et ceux de Brod s/S., Dubica, Samac, qui payent un abonnement annuel de fr. 50 et 2104 conversations de fr. 0,20 entre non-abonnés, et 12.596 conversations se rapportant aux cinq circuits : Bosnisch Brod (Hongrie), Bosnisch Dubica (Hongrie), Bosnisch Samac (Hongrie), Dobrlin (Hongrie) et Brčka (Hongrie). Pour ces dernières, l'unité de temps par conversation est fixée à 3 minutes et la taxe à fr. 3, dont 80 % revenant à la Hongrie et 20 % à la Bosnie-Herzégovine. — ¹⁶) A savoir : fr. 44.762 pour les abonnements et fr. 22.654 comme frais de première installation. — ¹⁷) Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.

Bulgarie. — ¹) Les câbles sont à 40 et à 20 conducteurs doubles de fil de cuivre de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec, mis sous gaine de plomb et protégés par une armature en acier. — ²) Fil de fer et fil de bronze. — ³) 160 km. de lignes interurbaines servent à la télégraphie et à la téléphonie simultanées d'après le système Van Rysselberghe et 220 km. d'après le système Caillo. — ⁴) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵) La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses afférentes au personnel.

Colonies françaises (Dahomey). — ¹) Fils doubles. — ²) Fils de bronze de $\frac{15}{10}$. — ³) Fils de cuivre de 2 mm. à haute conductibilité. — ⁴) Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — ⁵) Les dépenses téléphoniques sont comprises dans les dépenses télégraphiques.

Colonies françaises (Guinée française). — ¹) A l'exception d'une téléphoniste exclusivement chargée de mettre les abonnés en communication, le personnel qui participe au service téléphonique est le même que pour la poste et le télégraphe. — ²) Le personnel et le matériel étant communs aux deux services télégraphique et téléphonique, ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Colonies françaises (Indochine française). — ¹) Non compris les réseaux officiels des Résidences et les postes privés. — ²) Fils de bronze de $\frac{24}{10}$, $\frac{20}{10}$ et $\frac{11}{10}$ et fils de fer de 2 mm. — ³) Câbles sous papier et plomb. — ⁴) Le personnel chargé du télégraphe dirige en même temps le service téléphonique. — ⁵) La taxe de l'unité de conversation de 3 minutes est fixée à $\frac{10}{100}$ de piastre, soit à 25 centimes environ.

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

Colonies françaises (Nouvelle-Calédonie). — ¹⁾ Fil simple avec retour à la terre. Fil de cuivre dur de 1 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Fil de bronze de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — ³⁾ 22 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — ⁴⁾ Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant à la même direction. Dans la plupart des stations, le personnel s'emploie à l'une ou à l'autre des branches du service, selon les besoins du moment. — ⁵⁾ La transmission téléphonique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — ⁶⁾ Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

Colonies portugaises (S. Thomé et Príncipe). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer de 0,002 mm. de diamètre.

Colonies portugaises (Angola). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Commun avec le service télégraphique. — ³⁾ Les dépenses relatives au service téléphonique sont comprises dans celles concernant le service télégraphique.

Danemark. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1910 au 31 Mars 1911. — ²⁾ Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — ³⁾ Câbles avec isolation de papier sous plomb. — ⁴⁾ La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par six fils doubles de cuivre dur, savoir : deux de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Elsinore-Helsingborg) par sept fils doubles de cuivre dur, savoir : quatre de 3 mm. et trois de 4,5 mm. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Elsinore-Helsingborg. — ⁵⁾ Câbles souterrains avec 40 conducteurs ($4 \times 4 + 12 \times 2$) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — ⁶⁾ Y compris 1534 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁷⁾ Y compris 34 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁸⁾ Y compris 117 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁹⁾ La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — ¹⁰⁾ Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — ¹¹⁾ La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — ¹²⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ¹³⁾ Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — ¹⁴⁾ Y compris 140 stations centrales secondaires. — ¹⁵⁾ Dont 523 cabines publiques automatiques. — ¹⁶⁾ Ordinairement des dames. — ¹⁷⁾ Non compris les dépenses d'établissement de l'année courante.

Egypte. — ¹⁾ Dont 6 relèvent de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ²⁾ Appartenant à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ³⁾ Le service téléphonique est assuré par des agents du service télégraphique. — ⁴⁾ L'unité de temps est de 3 minutes. Non compris le nombre des conversations faites sur les lignes louées à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁵⁾ Location de 6 circuits cédés à la Compagnie des Téléphones d'Egypte, dont 4 entre le Caire et Alexandrie, 1 entre le Caire et Tantah et 1 entre le Caire et Zagazig, ainsi que la valeur des carnets vendus et non utilisés jusqu'au 31 Décembre 1910.

France. — ¹⁾ Personnel exclusivement affecté au service téléphonique. Il a été possible, à partir de 1909, de distinguer, en nombre, ce personnel de celui qui participe aux travaux télégraphiques. — ²⁾ Dont 236 430 messages. — ³⁾ Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles de la poste et du télégraphe, ces chiffres ne peuvent être fournis.

Grande-Bretagne et Irlande. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Avril 1910 au 31 Mars 1911. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. La plus grande partie du trafic local est entre les mains d'une Compagnie privée. Deux stations téléphoniques centrales appartiennent à des autorités locales et une à l'Etat de Guernsey. — ²⁾ Tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — ³⁾ Les services télégraphique et téléphonique étant réunis et les fils télégraphiques et téléphoniques suivant souvent les mêmes routes, ces indications ne peuvent pas être fournies. — ⁴⁾ Principalement des fils de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. Pour des raisons de construction, on emploie exceptionnellement aussi des fils de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre. — ⁵⁾ 29 km. des fils en service et 53 km. des fils de réserve sont sous-marins. Les câbles souterrains sont principalement couverts de plomb et isolés au papier. Pour les lignes des abonnés, on emploie du fil de cuivre pesant, suivant la distance de la station centrale, 3 ou 6 kg. par kilomètre. Pour relier des stations centrales urbaines à des stations centrales interurbaines, on se sert soit de fil de plus grand poids ou de fil muni de bobines d'inductance. Un grand nombre de câbles desservant les abonnés de Londres contient, suivant la distance de la station centrale, soit de 400 à 600 conducteurs pesant 6 kg. par kilomètre ou de 800 à 1600 conducteurs pesant 3 kg. par kilomètre. — ⁶⁾ Non compris 241 circuits superposés formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — ⁷⁾ A savoir : 5 avec la France et 2 avec la Belgique. — ⁸⁾ Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques. Les fils aériens sont de cuivre dur pesant 28, 42, 56, 85, 113 ou 169 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit. Les câbles souterrains sont de cuivre pesant 20, 28, 42 ou 56 kg. par kilomètre de conducteur, isolés au papier et enveloppés dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs, chacun pesant 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 91 kg. par mille nautique. — ⁹⁾ Dont 3683 km. de réserve. — ¹⁰⁾ Dont 27.472 km. de réserve. — ¹¹⁾ Dont 92 km. de réserve. — ¹²⁾ En grande partie commun

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

pour les services des postes, des télégraphes et des téléphones. — ¹³) Aucun relevé n'en a été fait. — ¹⁴) Dont 196.000 ont été consignées par exprès. — ¹⁵) Ce chiffre comprend 136.390 conversations échangées avec l'étranger. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — ¹⁶) Ce chiffre comprend seulement les recettes des conversations mentionnées sous V b et celles des cabines publiques pour les conversations interurbaines. — ¹⁷) Dont fr. 8.632.058 de redevance de la part de la „National Telephone Co“ et d'autres concessionnaires et pour fils loués à ladite Compagnie. — ¹⁸) Y compris fr. 621.583 pour conversations échangées avec l'étranger. — ¹⁹) Y compris fr. 21.484.562 de dépenses pour amortissement du capital et intérêts.

Grèce. — ¹) Les lignes sont à fils doubles. — ²) Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — ³) Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — ⁴) La Direction est confondue avec celle des Postes et des Télégraphes. — ⁵) Chargés de porter les messages téléphoniques de la ligne Athènes-Aegion-Patras. — ⁶) La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe. — ⁷) Il n'existe pas de données exactes à ce sujet. — ⁸) Ce chiffre se rapporte seulement à la ligne Athènes-Aegion-Patras. — ⁹) Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

Hongrie. — ¹) A fils doubles. — ²) Fils d'acier de 1,5 mm. et fils de cuivre dur de 1,5, 2 et 3 mm. de diamètre. — ³) Fils aériens. — ⁴) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵) 20 fillers par conversation. — ⁶) 10 fillers par télégramme. — ⁷) Unité de temps : 3 ou 5 minutes. — ⁸) Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ⁹) A fils simples.

Indes britanniques. — ¹) Ces renseignements font défaut. — ²) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — ³) Des taxes annuelles sont comptées. — ⁴) Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — ⁵) Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co“; réseaux de Calcutta et Howrah, exploités par la „Bengal Telephone Co“, et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone Co“.

Indes néerlandaises. — ¹) Fils simples avec retour par terre, fils simples avec fil de retour commun et fils doubles. — ²) Fils de bronze de 1,5 et 1,5 mm. et fils d'acier de 2 et 3 mm. de diamètre. — ³) Câbles de 14 à 84 conducteurs doubles de Felten & Guillaume de 0,8 mm. de diamètre avec isolation au papier et couvert d'un manteau de plomb de 2,5 à 3 mm.; armature en fils de fer galvanisé de section trapézoïdale de 2,5 mm. — ⁴) Fils de bronze silicieux de 3,5 mm. et fils de fer galvanisé de 3 mm. — ⁵) Automatique. — ⁶) Les circuits interurbains sont construits par le service des télégraphes et exploités par celui des téléphones. — ⁷) Un ingénieur sous-directeur appartient à la Direction centrale et est compris sous la rubrique IV a. — ⁸) Trois classes de personnes. — ⁹) Tous des indigènes; à titre permanent. Les ouvriers sont en grand nombre des indigènes et employés temporairement (Coulis). — ¹⁰) Dont 183 hommes indigènes et chinois; le reste sont des dames européennes. — ¹¹) Dont 1 indigène. — ¹²) Estimé d'après le relevé d'une semaine. — ¹³) Taxe normale 50 centimes. — ¹⁴) Ne peut pas être indiqué. — ¹⁵) L'unité de temps est de 3 minutes. — ¹⁶) Il y a trois taxes mensuelles, soit de fr. 20, fr. 25 et fr. 30. La deuxième seulement dans quelques réseaux spécialement désignés par le Gouvernement. Les abonnés au delà d'un rayon de 3 km. (parfois 6 km.) paient une contribution supplémentaire dépendant de la distance. Un grand nombre de réseaux est encore soumis à un tarif spécial. — ¹⁷) Seize compagnies, dont quatre seulement exploitent des lignes interurbaines. — ¹⁸) Fils simples avec retour par terre. — ¹⁹) Fils de cuivre de 2,5 et 3 mm., fils d'acier N° 12 et fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. de diamètre. — ²⁰) Fils d'acier de 2,5 et 3 mm., fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. et fils de cuivre N° 16. — ²¹) Câbles de 28 à 56 conducteurs doubles avec isolation au papier (Felten & Guillaume). — ²²) Fils d'acier et fils de cuivre de 3 mm. — ²³) La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 12 et fr. 75 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 2. — ²⁴) La plupart sont des hommes; à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — ²⁵) Hommes, à titre permanent; les traitements varient de fr. 14 à fr. 70 par mois. — ²⁶) Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905. — ²⁷) Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — ²⁸) Non compris les dépenses d'une compagnie.

Islande. — ¹) Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones. — ²) Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — ³) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Italie. — ¹) Année financière du 1^{er} Juillet 1909 au 30 Juin 1910. — ²) Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., et les petits réseaux en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — ³) Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air. Il y en a de deux types, l'un sans armature, l'autre avec armature de fil de fer entourée de jute goudronnée. Diamètre du conducteur de cuivre 1 mm. — ⁴) Fil de bronze phosphoreux de 3, 4 et 5 mm. — ⁵) Fils aériens. — ⁶) On ne peut indiquer le nombre des agents affectés au service téléphonique exploité par les compagnies privées ni établir les chiffres des dépenses. — ⁷) Tarifs: voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, page 227.

Japon, Chosen, Formose et Sakhalin japonais. — ¹) Année budgétaire du 1^{er} Avril 1910 au 31 Mars 1911. — ²) Dont 557 sont des réseaux des zones spéciales. — ³) Non compris 1 km. de câbles sous-marins. — ⁴) Non compris

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

143 km. de câbles sous-marins. — ⁴⁾ Dont 40 circuits duplex, 125 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 161 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — ⁵⁾ La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — ⁷⁾ Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — ⁸⁾ On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — ⁹⁾ Frais d'appel téléphonique. — ¹⁰⁾ Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc. — ¹¹⁾ A savoir : 17 à fil double et 2 à fil simple. — ¹²⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs, par mille, ou fils de fer de 2,184 mm. de diamètre pesant 100 lbs., ou bien fils de cuivre doux de 0,9128 mm. de diamètre. — ¹³⁾ Fils de cuivre doux de 0,9144 mm. de diamètre. — ¹⁴⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs.; fils de cuivre dur de 2,007 mm. de diamètre pesant 100 lbs.; fils de cuivre dur de 2,345 mm. de diamètre pesant 200 lbs.; fils de cuivre dur de 4,013 mm. de diamètre pesant 400 lbs.; fils de fer de 4,343 mm. de diamètre pesant 400 lbs.

Luxembourg. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans le réseau de Luxembourg et par des fils simples avec retour par terre dans tous les autres réseaux. — ²⁾ Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — ³⁾ a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ⁴⁾ Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — ⁵⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — ⁶⁾ La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — ⁷⁾ 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — ⁸⁾ Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé : a) pendant les cinq premières années à fr. 100; b) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit : a) pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; b) pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; c) pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — ⁹⁾ Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — ¹⁰⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — ¹¹⁾ Entretien, extension et amélioration du réseau.

Norvège. — ¹⁾ Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1^{er} juillet 1910 au 30 juin 1911. — ²⁾ En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes : en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines : fils doubles. — ³⁾ Y compris 8 km. de lignes sous-marines. — ⁴⁾ Routes principales. — ⁵⁾ Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — ⁶⁾ Dont 316 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — ⁷⁾ Fils de cuivre dur de 2, 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement fils de bronze silicieux de 2 mm. et de fer de 2, 3, 3,3, 4,5 et 5,3 mm. de diamètre. — ⁸⁾ Fils aériens. — ⁹⁾ Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 5754 km. — ¹⁰⁾ Dont 1 km. commun aux télégraphes et aux téléphones. — ¹¹⁾ Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir : avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — ¹²⁾ La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — ¹³⁾ Dont 467 sont aussi des bureaux télégraphiques. — ¹⁴⁾ Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1200 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (173 avec des appareils télégraphiques). — ¹⁵⁾ La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — ¹⁶⁾ La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — ¹⁷⁾ Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le télé-

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

phone : jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre ; au minimum 10 kroner (fr. 14) par an, 5 kroner (fr. 7) par semestre, 2,50 kroner (fr. 3,50) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par le téléphone coûte 20 öre (fr. 0,27) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — ¹⁸⁾ Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps : 3 minutes. — ¹⁹⁾ La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ²⁰⁾ Année astronomique de 1910. — ²¹⁾ Y compris 14 km. de câbles sous-marins. — ²²⁾ Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²³⁾ Y compris 289 km. de fils sous-marins. — ²⁴⁾ Aucun relevé n'en a été fait. — ²⁵⁾ Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²⁶⁾ Unité de temps : généralement 5 minutes. — ²⁷⁾ Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — ²⁸⁾ A savoir : fr. 559.914 de frais d'entretien et fr. 428.903 de frais d'établissement.

Nouvelle-Zélande. — ¹⁾ Y compris les circuits télégraphiques. Une grande partie est employée simultanément pour le télégraphe et le téléphone. — ²⁾ A savoir : 165 à titre permanent et 140 à titre temporaire. — ³⁾ A savoir : 410 dames et 117 hommes. — ⁴⁾ Aucun relevé n'en a été fait.

Pays-Bas. — ¹⁾ Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 2,5 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 3, 4, 4,5 et 5 mm. de diamètre. — ³⁾ Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques d'un minimum de 1 et d'un maximum de 250 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — ⁴⁾ Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — ⁵⁾ Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — ⁶⁾ Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — ⁷⁾ Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains. Ce nombre contient 3666 personnes disposant d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — ⁸⁾ La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteuses, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — ⁹⁾ Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — ¹⁰⁾ Les personnes qui disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — ¹¹⁾ Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes ou moins. Ce chiffre se décompose comme suit : 4.023.542 conversations interurbaines internes et 494.311 internationales. — ¹²⁾ Y compris : Pour l'emploi d'un reliement direct à un bureau téléphonique fr. 215.454 ; amendes infligées au personnel fr. 45 ; retenues versées par les téléphonistes fr. 5932. — ¹³⁾ A savoir : Pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers fr. 16.595 ; produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 22.996. — ¹⁴⁾ A savoir : fr. 1.564.714 de frais d'établissement et fr. 215.275 de frais d'entretien. — ¹⁵⁾ Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le Gouvernement pour chaque cas. — ¹⁶⁾ Ce nombre est partiellement taxé. — ¹⁷⁾ Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telefoon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 6 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

Roumanie. — ¹⁾ Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes : Bucarest, Braila, Constantza, Craiova, Galatz, Iassi et Ploesti. — ²⁾ 7998 km. fil de bronze silicieux de 1,5 et 3 mm. ; 780 km. fil d'acier de 2 mm. et 21 km. fil de cuivre dur de 2,5 mm. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb. — ³⁾ 104 circuits appartenant à l'Etat, 3445 circuits appartenant aux départements, 2396 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques publics, 383 circuits privés (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés) et 104 circuits pour la téléphonie par divers systèmes. — ⁴⁾ A savoir : 1 avec la Bulgarie et 2 avec la Hongrie. — ⁵⁾ 2293 km. appartenant à l'Etat, 23.430 km. aux départements, 5069 km. aux particuliers, 1226 km. privés et 2300 km. servant à la téléphonie par divers systèmes. — ⁶⁾ 8782 km. de fil appartenant à l'Etat (dont 1292 km. sont mis sur les poteaux télégraphiques). A savoir : 6121 km. de 3 mm. fil de bronze ; 326 km. de 2 mm. fil d'acier ; 2335 km. de 3 mm. fil de fer ; 26.437 km. aux départements, 25.968 km. fil d'acier de 2 mm. ; 469 km. fil de fer de 3 et 4 mm. ; 8946 km. aux particuliers, 8843 km. fil d'acier de 2 mm. et 103 km. fil de fer de 3 mm. ; 1296 km. de fil particulier privé et 7800 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — ⁷⁾ 287 de l'Etat et 581 départementales. — ⁸⁾ 9382 de l'Etat, 3181 départementaux, 2476 particuliers et 383 privés. — ⁹⁾ Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, la Division d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargée de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — ¹⁰) Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes. — ¹¹) A savoir : 1.244.956 conversations interurbaines internes et 41.822 internationales. — ¹²) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 juillet 1903, page 164. Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines. — ¹³) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Russie. — ¹) Y compris les lignes sous-marines. — ²) Y compris les câbles sous-marins et aériens. — ³) Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz, St Pétersbourg-Moscou, etc. — ⁴) Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, pour la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — ⁵) Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et les dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

Serbie. — ¹) Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — ²) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³) Les câbles contiennent 56, 112, 168 et 224 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre pour les réseaux urbains et de 2 mm. pour les réseaux interurbains; ils sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. — ⁴) Dont 18 en fil de bronze de 3 mm. de diamètre, 2 de 4 mm. de diamètre, 8 en fil de fer et 2 servant aussi au service télégraphique. — ⁵) La direction est confondue avec celle des télégraphes; les directeurs et adjoints, les chefs d'équipe et les monteurs s'occupent des deux services. — ⁶) Non compris 54.851 phonogrammes. — ⁷) Ces recettes proviennent de transferts de postes d'abonnés, de réparations d'appareils, de modifications d'adresses, etc. — ⁸) Recettes provenant de phonogrammes expédiés. — ⁹) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées. — ¹⁰) Il n'est pas établi de statistique spéciale des dépenses pour le personnel et le matériel du service téléphonique, mais une statistique générale visant cette nature de dépenses des trois services des postes, des télégraphes et des téléphones.

Siam. — ¹) Année budgétaire du 1^{er} Avril 1910 au 31 Mars 1911. — ²) Circuits métalliques. — ³) Fils de fer galvanisé de 2 mm. et fils de bronze phosphoreux de 1,25 mm. de diamètre. Les câbles aériens sont de 10, 20 et 40 conducteurs doubles de 0,8 mm. de diamètre et isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb. — ⁴) Câbles sous-fluviaux de 25 et 30 conducteurs doubles de 0,8 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec et munis d'une double armature de plomb et de fils d'acier. — ⁵) Direction spéciale. — ⁶) La plupart des ouvriers sont employés à titre temporaire. — ⁷) Abonnement forfaitaire. Pour renseignements concernant les tarifs et les conditions d'abonnement, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 juillet 1911, page 176. — ⁸) Remboursement de frais d'installation ou de déplacement, vente de matériel rebuté, etc. — ⁹) Conversion faite à raison de 0,55 tical pour un franc. — ¹⁰) Les petites villes de province, où des magistrats fonctionnent, sont reliées au chef-lieu, siège du gouverneur, par fils téléphoniques. Une statistique complète n'existe pas. — ¹¹) Fils de fer galvanisé de 2, 3 et 4 mm. de diamètre.

Suède. — ¹) Tous les réseaux sont à double fil. — ²) Non compris les circuits de réserve. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduits en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles des rues sont des câbles isolés au moyen de papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 20, 25, 30, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduits en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol, et l'on se sert à cet effet de câbles sous plomb armés, de 100, 150, 200, 250 et 300 fils doubles. — ³) Les 13 circuits à fil simple et 2253 des circuits à fil double sont des circuits suburbains, c'est-à-dire des circuits reliant soit les stations secondaires d'un seul et même réseau avec la station principale dont elles relèvent, soit ces mêmes stations secondaires entre elles, soit enfin des stations secondaires d'un réseau avec des stations analogues d'un réseau voisin. Le reste, soit 642 circuits à fil double, sont des circuits interurbains proprement dits, c'est-à-dire reliant les différents réseaux les uns avec les autres. On emploie actuellement, pour les circuits interurbains, du fil de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4,5 mm. de diamètre ou du fil de fer de 3, 4, 4,5 et 5 mm. Les circuits anciens sont, en partie, en fil de bronze de 1,5, 2, 2,5, 2,7, 3 et 3,5 mm. de diamètre. — ⁴) Dont 1982 km. aériens, 39 km. sous-marins et 12 km. souterrains. — ⁵) Le total des lignes communes aux deux services est de 7581 km. Les câbles des rues employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. En 1909, on a commencé à employer des câbles pupinisés pour le service interurbain. Le premier câble de ce genre est d'une longueur de 17 km. et contient 100 circuits, dont 50 ont été munis de bobines Pupin. — ⁶) Dont 153 stations principales et 1779 stations secondaires. — ⁷) Non compris 1424 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III c). — ⁸) Y compris 1424 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III b). — ⁹) Tout le personnel de la Direction centrale, au nombre de 70 fonctionnaires et employés et 8 gardiens de bureau, est commun aux services télégraphique et téléphonique, à l'exception de 4 dames employées, affectées

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

à la rédaction de la liste des abonnés. — ¹⁰⁾ En outre, 28 employés affectés aux travaux de comptabilité, etc. — ¹¹⁾ Tout ce personnel est commun aux deux services télégraphique et téléphonique; il est compris dans les chiffres de la statistique des télégraphes. — ¹²⁾ Dont 2273, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales principales, et environ 2700, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — ¹³⁾ Chiffre approximatif. — ¹⁴⁾ Ces services n'existent plus en Suède, mais le public a le droit, moyennant le paiement d'une taxe spéciale de 25 öre (35 cts.), de demander qu'une personne non abonnée soit appelée à venir à un poste public pour conversation. — ¹⁵⁾ La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. Toutefois, pour chaque télégramme déposé par téléphone, le chef de station a le droit de se créditer envers l'abonné en question de 5 öre (environ 7 centimes) pour la mise en compte des taxes télégraphiques. Si l'abonné n'a pas déposé des arrhes pour le paiement de ces taxes, il est tenu de payer au chef de station encore 2 % du montant des taxes créditées. Tout abonné peut aussi, sur sa demande, obtenir une copie automatique des télégrammes déposés par téléphone, moyennant paiement d'une taxe spéciale de 10 öre (14 centimes) par télégramme. Après transmission par téléphone, le télégramme arrivé, respectivement la copie de la minute, est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. Si l'abonné habite en dehors du rayon de distribution gratuite, il peut retirer son télégramme, respectivement la copie de sa minute, à la station télégraphique ou bien se les faire envoyer par poste moyennant paiement de la taxe postale. Les recettes de ce chef sont indiquées sous VII B. a (voir la note 19). — ¹⁶⁾ Périodes de 3 minutes. — ¹⁷⁾ Il n'existe pas de statistique spéciale pour le produit des conversations mentionnées sous V, b, c et d. La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. — ¹⁸⁾ Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, les recettes diverses, se montant à fr. 157.010, ne peuvent être exactement décomposées. — ¹⁹⁾ Y compris, outre les taxes de conversation proprement dites, les taxes additionnelles pour l'emploi des cabines publiques (10 öre = 14 centimes); les taxes pour l'appel au téléphone, par messenger, d'une personne non abonnée (25 öre = 35 centimes); pour l'avis à transmettre à l'avance à un poste d'abonné en vue de demander une conversation *ordinaire* avec une personne nommée de la maison de l'abonné (25 öre — pour une demande pareille d'une conversation *urgente*, il n'est pas perçu de taxe —); pour les conversations urgentes contremandées (la même taxe que pour une conversation ordinaire de 1 période); pour les conversations *urgentes* établies sur des lignes exemptes de taxe pour les conversations ordinaires (15 öre = 21 centimes par période); pour les appels de nuit dans des stations de moins de 500 abonnés (25 öre); pour les raccordements de nuit, c'est-à-dire pour le droit d'un abonné d'une station sans service de nuit de disposer nuitamment d'une ligne suburbaine ou interurbaine (respectivement 50 et 75 öre = 70 et 105 centimes par nuit; 10 et 15 couronnes = 14 et 21 francs par mois; 80 et 120 couronnes = 111 et 167 francs par an). — ²⁰⁾ Pour les deux services, le total des recettes s'est élevé à fr. 19.988.294. — ²¹⁾ Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles du télégraphe, ces chiffres ne peuvent être fournis. Pour les deux services, le total des frais d'exploitation s'est élevé à fr. 13.526.693, dont fr. 8.381.688 pour le personnel. — ²²⁾ L'un de ces réseaux, savoir celui de *Aktiebolaget Stockholmstelefon* (Société anonyme des téléphones de Stockholm) est à deux fils, l'autre, situé à la campagne, est à fil simple. — ²³⁾ A fil simple, dont deux dans des villes. — ²⁴⁾ Y compris les fils interurbains. — ²⁵⁾ Voir I c. — ²⁶⁾ Les données manquent sur ce point.

Suisse. — ¹⁾ A la fin de 1910, il y avait : 56.675 = 84,9 % de circuits d'abonnés à double fil, 10.704 = 15,9 % de circuits d'abonnés à simple fil avec retour par la terre, et 61 = 0,1 % de circuits d'abonnés à simple fil avec conduite de retour métallique commune. — ²⁾ Y compris 3323 km. de lignes aériennes et 346 km. de lignes souterraines qui sont utilisées aussi pour le réseau télégraphique. — ³⁾ Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — ⁴⁾ Lignes urbaines : Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre : 0,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorès. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature de fil de fer plat. — ⁵⁾ Fils de bronze de 3 et 4 mm. — ⁶⁾ La plupart de ces circuits sont établis par voie complètement aérienne (en fil de bronze de 3, 4 et 5 mm.); un certain nombre comprend aussi des sections souterraines (conducteurs de cuivre de 1,8 mm.) et des sections sous-lacustres (conducteurs de cuivre de $7 \times 0,57$ mm.). — ⁷⁾ La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — ⁸⁾ Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 55.807 km. — ⁹⁾ Dont 353 stations centrales intermédiaires. — ¹⁰⁾ Y compris 924 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — ¹¹⁾ La Direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ¹²⁾ Du total de 903 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 362 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 1400 à 4000. Les autres ouvriers sont payés à raison de fr. 4,40 à fr. 10 par jour. — ¹³⁾ Non compris 24 apprenties téléphonistes, 647 téléphonistes qui exercent encore une autre profession et 222 téléphonistes auxiliaires. — ¹⁴⁾ Pour la remise téléphonique et la réception d'un télégramme par l'entremise de la station centrale, il est perçu 10 centimes; après transmission par téléphone, les télégrammes arrivants doivent ensuite être remis à l'abonné par le facteur à l'intérieur du rayon gratuit et par la poste au delà de celui-ci. — ¹⁵⁾ Y compris 296.743 conversations internationales partantes. — ¹⁶⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — ¹⁷⁾ Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 49.952) sont contenues dans le produit des télégrammes. — ¹⁸⁾ Remboursements pour construction de lignes, transfert de lignes et de stations; vente de matériel. (Y compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 1.101.036). — ¹⁹⁾ Y compris fr. 373.959 pour conversations internationales. — ²⁰⁾ Contributions des com-

Statistique des communications téléphoniques, année 1910.

Observations

munes et des particuliers. — ²¹⁾ Dont fr. 3.636.399 en 1910. — ²²⁾ Y compris fr. 1.284.221 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.799.063 (15 %) pour amortissement ordinaire et fr. 480.648 (solde actif de l'année 1910) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

Tunisie. — ¹⁾ Dont 2 encore à fil simple. — ²⁾ Fil de bronze de $11/10$ et $15/10$ mm. — ³⁾ 10 fils télégraphiques sont utilisés alternativement au télégraphe et au téléphone. — ⁴⁾ Fils de cuivre de 2, 2,5 et 3 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. de diamètre. — ⁵⁾ Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — ⁶⁾ Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et des télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — ⁷⁾ Les abonnements sont de trois sortes: *a)* à forfait complet, fr. 200 à Tunis ou fr. 150 dans les autres villes; *b)* tarif gradué par échelons indivisibles de 200 communications jusqu'à 2400 par an et de 400 communications au-dessus de 4000 par an; taxe de l'abonnement fr. 40 par an, taux de chaque échelon fr. 10 pour les communications urbaines; *c)* conversations taxées; abonnement fr. 40 par an. Cet abonnement n'est pas admis dans le réseau de Tunis. Les postes et lignes dans un rayon de 2000 mètres sont établis moyennant une contribution de fr. 150 payable en trois annuités. Au delà du rayon de 2000 mètres, fr. 20 par hectomètre de ligne. Taxe des conversations pour une durée de 3 minutes: *a)* urbaines, 10 centimes (sauf au tarif gradué indiqué ci-dessus); *b)* suburbaines, 20 centimes (des communications suburbaines par séries de 100 sont délivrées avec réduction de prix de moitié); *c)* interurbaines, 30, 40 ou 50 centimes et au-dessus suivant la distance. — ⁸⁾ Droits d'usage sur les lignes supplémentaires.

